

Règlement du parc et d'ordre général de LEGOLAND® Deutschland Freizeitpark GmbH

Bienvenue au complexe touristique LEGOLAND Allemagne !

Vous allez vivre quelques heures pleines d'aventures, de plaisir et d'action. Toute l'équipe de LEGOLAND Deutschland Freizeitpark GmbH (« LEGOLAND ») vous souhaite donc beaucoup de plaisir et de joie.

Cependant, nous devons attirer votre attention sur quelques règles et comportements concrets à respecter sur tout le site de LEGOLAND.

Veillez toujours agir avec respect et prudence. Cela signifie surtout assumer la responsabilité pour vous-même et les autres, et respecter les règles de courtoisie.

La sécurité est prioritaire pour LEGOLAND. En respectant les règles ci-après, vous soutenez nos efforts consentis à cet égard.

1. Conclusion du contrat

Pour toutes les transactions ayant lieu entre les visiteurs de LEGOLAND à Günzburg (« Visiteur ») et LEGOLAND Deutschland Freizeitpark GmbH (« LEGOLAND ») s'appliquent exclusivement les règles du présent règlement du parc et d'ordre général.

Nos offres sont sans engagement et constituent uniquement une invitation à soumission d'offres. Le contrat est considéré comme conclu uniquement en présence d'une invitation de paiement par un employé compétent de LEGOLAND. LEGOLAND est en droit de mettre fin au contrat si le visiteur ne paie pas le prix respectif immédiatement après l'invitation.

2. Domaine d'application

Les règles s'appliquent de manière géographique à l'ensemble du site de LEGOLAND, y compris voies d'accès, parkings et tout le village de vacances LEGOLAND.

3. Parking

Sur tous les parkings s'appliquent les dispositions et signaux du code de la route allemand (StVO).

Afin d'assurer un trafic sans perturbations, veuillez suivre les instructions de nos employés. LEGOLAND fera remorquer les véhicules garés de façon non conforme qui empêchent le trafic ou bloquent les voies d'accès pour les pompiers ou les voies de secours, aux frais et risques du visiteur.

Le prix de stationnement sera prélevé pour l'emplacement de parking mis à disposition. Aucun contrat de surveillance ne sera conclu. Avant de quitter le véhicule, veillez à fermer les portières et les vitres et à ne pas laisser d'objets de valeur à vue dans la voiture. Ne laissez pas d'animaux dans le véhicule. Pour les animaux de nos visiteurs, nous mettons à disposition des cages correspondantes dans le chenil pour chiens moyennant paiement.

LEGOLAND n'est pas responsable en cas de vol ou de détérioration du véhicule parké perpétré par d'autres tiers. Cela vaut également si les dommages ont été occasionnés par la tempête, la grêle, une explosion ou d'autres événements extraordinaires.

LEGOLAND est responsable si le dommage a été occasionné par négligence grave ou

intentionnelle par un employé de LEGOLAND. Si tel est le cas, le dommage doit être signalé immédiatement après sa constatation et encore dans le cadre de votre visite à LEGOLAND, auprès de nos employés de l'accueil des visiteurs ou de notre service de sécurité, pour autant que la déclaration du dommage soit raisonnable.

4. Utilisation de LEGOLAND

L'accès aux zones publiques du village de vacances LEGOLAND est gratuit.

Le site du parc de loisirs LEGOLAND n'est accessible qu'en possession d'un billet d'entrée valable. Les billets d'entrée doivent être conservés pendant le séjour et présentés sur demande. Le droit d'accès devient caduc dès que le visiteur quitte le site du parc. Si vous désirez quitter le parc brièvement, adressez-vous à nos employés au contrôle d'entrée avant de sortir.

L'achat d'un billet d'entrée pour le parc de loisirs LEGOLAND autorise l'accès à toutes les prestations offertes au moment de la visite, à l'exception de celles pour lesquelles des frais supplémentaires s'appliquent conformément à la mention spécifique sur le lieu de la prestation.

Le visiteur ne peut prétendre à ce que l'ensemble des prestations, dont la disponibilité sous quelque forme que ce soit a été mentionnée par LEGOLAND, soit effectivement proposé au moment de sa visite. LEGOLAND avertira des prestations indisponibles à l'entrée de la zone du parc LEGOLAND, dès qu'une indisponibilité prolongée est établie. Une indisponibilité à court terme de prestations individuelles sera signalée sur le lieu de la prestation. La disponibilité individuelle dépend de la demande respective des visiteurs et ne peut donc être garantie par LEGOLAND.

La possession et le port d'armes ou d'objets dangereux (armes à feu, couteaux et armes blanches, coups de poing américains, bombes lacrymogènes et autres aérosols de gaz, liquides inflammables, etc.) sont interdits sur tout le site de LEGOLAND. Il en va de même pour l'introduction et la consommation d'alcools forts ou de drogues.

Les personnes se trouvant sous influence d'alcool ou de drogue peuvent se voir refuser l'entrée au site.

Il est permis de fumer uniquement dans les endroits spécialement signalés à cet effet. Sinon, une interdiction de fumer générale s'applique.

Les instructions données par les employés de LEGOLAND doivent être suivies dans le propre intérêt des visiteurs.

Lors de la visite de LEGOLAND, les visiteurs sont tenus de respecter les autres règles de comportement dont il est fait mention à l'entrée et à d'autres endroits, en particulier à proximité des prestations. Ces règles de comportement incluent également la « loi pour la protection des mineurs ». En cas de non-respect de ces règles de comportement, LEGOLAND est en droit, outre de faire valoir des demandes d'indemnisation, de priver le visiteur respectif du droit de visite et de le renvoyer du site. En cas de non-exécution d'une demande de la part de LEGOLAND de quitter le site pour cause d'infraction à une règle de comportement, LEGOLAND prendra des sanctions pénales.

5. Utilisation des aires de jeux

L'utilisation des aires de jeux, des appareils de jeu et dispositifs semblables a lieu aux risques et périls de l'utilisateur.

6. Devoir de surveillance

Les enfants âgés de moins de huit ans peuvent accéder à LEGOLAND exclusivement en compagnie d'un adulte.

Les parents et personnes accompagnantes sont avisés d'assumer leur devoir de surveillance, car nous ne pouvons en aucun cas les en dispenser. Dans ce cadre, les parents ou personnes de surveillance sont responsables des dommages occasionnés par les enfants à surveiller.

7. Vente de marchandises

Sauf disposition contraire, il sera vendu au visiteur des marchandises de qualité et de présentation disponibles habituellement dans le commerce, compte tenu des tolérances dues à la fabrication pour les dimensions, le poids et les conditions de qualité.

Le bon de caisse doit absolument être conservé après l'achat jusqu'au moment de quitter le parc et doit être présenté sur demande.

8. Droits du visiteur en cas de défauts des marchandises

S'il s'avère que la vérification du défaut prétendu démontre que le visiteur n'a aucune prétention en raison de défauts, le visiteur est tenu de rembourser les frais de LEGOLAND occasionnés par cette vérification.

Les prétentions du visiteur en raison de défauts de marchandises sont exclues si le visiteur n'informe pas LEGOLAND de ce défaut dans un délai de deux mois suivant la constatation d'un défaut. Les prétentions du visiteur en raison de défauts de marchandises se prescrivent en tout cas au bout de deux ans.

Une suspension de la fin du délai de prescription (« empêchement ») pendant des négociations entre LEGOLAND et le visiteur sur l'existence de droits du visiteur en raison d'un défaut prétendu est limitée au défaut prétendu. Des négociations avec effet d'empêchement débutent au moment où LEGOLAND reçoit une description du défaut prétendu. Des négociations avec effet d'empêchement prennent fin au moment où LEGOLAND a rempli son obligation ou un tel accomplissement a échoué ou le visiteur déclare la rupture des négociations, sinon, trois mois après réception du dernier avis de l'une des parties contractuelles concernant le défaut prétendu par l'autre partie contractuelle.

L'élimination de défauts ou la livraison d'un article de rechange correct (« accomplissement ») s'effectue sans reconnaissance de l'obligation juridique et n'entraîne pas un nouveau début du délai de prescription.

9. Clause de non-responsabilité et limitation

LEGOLAND est responsable des dommages causés par une négligence légère uniquement si ceux-ci sont dus à la violation d'une obligation contractuelle essentielle, ou d'une obligation majeure compromettant le but du contrat. Dans ces circonstances, la responsabilité est limitée au dommage prévisible en rapport direct avec le contrat. La responsabilité s'élève à tout au plus 15 fois le prix d'entrée.

Excepté dans les cas d'une responsabilité conformément à la loi sur la garantie des produits, pour un défaut après prise en charge d'une garantie basée sur la qualité d'une chose ou d'une œuvre, en cas de défauts frauduleusement cachés ou en cas de dommages corporels, les limitations de responsabilité ci-avant s'appliquent pour toutes les demandes d'indemnisation indépendamment de leur raison juridique, y compris des prétentions découlant d'actes non autorisés.

LEGOLAND n'assume aucune responsabilité pour des objets qui sont remis à nos employés dans le parc ou qui ont été déposés sur le site du parc.

LEGOLAND n'assume en particulier aucune responsabilité pour des objets, et notamment des téléphones portables, appareils photos, bijoux, etc. qui ont été endommagés ou détruits ou perdus au cours de l'utilisation d'une attraction. Des casiers verrouillables pour objets de valeur sont disponibles contre paiement.

Les limitations de responsabilité mentionnées ci-avant s'appliquent également dans le cas d'éventuelles demandes d'indemnisation de la part d'un visiteur à l'encontre d'employés ou de personnes mandatées de LEGOLAND.

10. Publicité et offre de marchandises et de prestations par d'autres tiers

La publicité sur tout le site, y compris les parkings et le site du village de vacances LEGOLAND, ainsi que l'offre de marchandises ou de prestations de service sont admises uniquement avec autorisation écrite préalable par la direction. Il en va de même pour l'exécution de sondages d'opinion et de recensements.

La vente de bons à valoir, de billets d'entrée ou de billets gratuits n'est pas autorisée sur le site de LEGOLAND, y compris sur les voies d'accès.

Des publicités et manifestations en faveur d'organisations, d'associations, de communautés d'intérêt et d'idées personnelles avec des supports de tout type, sont interdites sur le site du parc, à l'intérieur des bâtiments ou des manèges, etc. LEGOLAND se réserve le droit de sanctionner des violations, dans chaque cas individuel, par une expulsion du parc, une poursuite civile ainsi que par une plainte pénale pour violation de domicile.

11. Contrôles des visiteurs

Chaque visiteur qui désire entrer dans le site de LEGOLAND consent explicitement à se soumettre volontairement à un contrôle éventuel de la part du service de sécurité de LEGOLAND. Le service de sécurité de LEGOLAND est en droit d'examiner le visiteur, le cas échéant également à l'aide de moyens techniques, pour contrôler s'il ne représente pas un risque de sécurité pour LEGOLAND et/ou les autres visiteurs, en raison de consommation d'alcool et/ou de drogues ou en raison de l'introduction de drogues, d'alcools forts, d'armes et/ou d'autres objets dangereux. À cet effet, les vêtements ainsi que les contenants apportés

par le visiteur peuvent être fouillés. Les instructions données par le service de sécurité de LEGOLAND doivent être suivies. Le service de sécurité de LEGOLAND est également en droit de soumettre à un tel contrôle le visiteur qui séjourne sur le site de LEGOLAND. En outre, le service de sécurité de LEGOLAND est en droit d'empêcher le visiteur qui constitue un risque de sécurité au sens cité ci-avant d'accéder au site de LEGOLAND ou de poursuivre son séjour sur le site de LEGOLAND. L'accès au site ou le séjour sur le site de LEGOLAND peut également être interdit au visiteur qui refuse ce contrôle ou qui veut se soustraire aux contrôles d'une autre manière manifeste.

12. Droit de domicile

LEGOLAND est en droit d'expulser du site les personnes qui seront rencontrées sur le site de LEGOLAND et qui ne possèdent pas de billet d'entrée valide. Il en va de même pour les visiteurs qui contreviennent aux règles du présent règlement du parc et d'ordre général. L'expulsion hors du parc n'entraîne aucun droit à remboursement des prix d'entrée ou des frais de parking déjà payés.

13. Autres

Les présentes conditions générales constituent l'ensemble de la réglementation du lien juridique existant entre LEGOLAND et le visiteur. Toute modification requiert la forme écrite. Ceci s'applique également pour une réglementation pour laquelle cette forme écrite est revendiquée.

Le non-exercice d'un droit par LEGOLAND ne signifie pas la renonciation à faire valoir ce droit ultérieurement.

Le fait que certaines dispositions s'avèrent invalides ou inapplicables n'a aucune influence sur la validité des autres dispositions.

En cas de force majeure et d'autres obstacles dont LEGOLAND n'est pas responsable, y compris guerre, guerre civile, attentats terroristes, émeutes, grèves légales ou lock-outs légaux, qui ont une influence importante sur l'accomplissement d'obligations de LEGOLAND, LEGOLAND tout comme le visiteur peut résilier la partie concrètement concernée du présent contrat sans qu'il en résulte une quelconque responsabilité envers l'autre partie contractuelle.

La loi allemande sera exclusivement applicable, de même que la dernière version allemande valable des présentes conditions générales s'applique dans chaque cas.

Nous vous souhaitons une belle journée divertissante et beaucoup de plaisir au parc LEGOLAND Deutschland !

Martin Kring
Directeur

Günzburg, le 24 juin 2016

LEGOLAND Deutschland Freizeitpark GmbH
LEGOLAND Allee 1 · 89312 Günzburg
www.LEGOLAND.de